

Délibération n° 2/2019

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 21/03/2019 à 14 heures 00, s'est tenue sans condition de quorum, à la mairie de Chirac, commune de Bourgs sur Colagne, la réunion du comité syndical, régulièrement convoquée par lettre en date du 20/03/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 20/03/2019 et régulièrement convoquée par lettre en date du 8/03/2019.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents : Monsieur Henri BOYER, Monsieur Camille GALIBERT

Pouvoirs : Néant

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **25 MARS 2019**

Bureau du courrier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Vote du budget 2019

Fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **343 435,95 €** se répartissent de la façon suivante :

Fournitures administratives.....	6 000,00 €
Contrats de Prestations de Services	100 000,00 €
Locations Immobilières.....	100 000,00 €
Entretien, réparations voiries.....	119 201,41 €
Maintenance AGEDI	3 000,00 €
Multirisques	4 000,00 €
Annonces et Insertions.....	4 000,00 €
Divers	2 000,00 €
Réceptions.....	3 000,00 €
Dotations aux Amortissements.....	2 233,94 €
Total.....	343 435,35 €

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **343 435,95 €** se répartissent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté.....	214 067,26 €
Redevance du délégataire.....	116 606,60 €
Quote-part des subventions investissement transférable.....	12 762,09 €
Total.....	343 435,95 €

Investissement :

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **149 637,93 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Patrimoniales

Réseaux cablés 3 000,00 €

Opérations Financières

État et Établissement nationaux..... 2 218,62 €

Subvention transférable compte de résultat Région..... 1 133,77 €

Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire..... 9 409,70 €

Non individualisées

Installation, matériel et outillage 133 875,84 €

Total..... 149 637,93 €

Les recettes d'investissement pour un montant de **149 637,93 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Patrimoniales

Frais d'études 3 000,00 €

Opérations Financières

Solde d'exécution section d'investissement..... 144 403,99 €

Amortissement Frais d'insertion..... 164,34 €

Amortissement Concessions et droits similaires..... 2 069,60 €

Total..... 149 637,93 €

Après en avoir délibéré, Monsieur Henri BOYER, Président du Syndicat mixte étant rapporteur,

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2019, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **25 MARS 2019**

Bureau du courrier

Le Président du Comité Syndical,

Henri BOYER

